



Séance ordinaire
Lundi le 1^{er} mars 2021 à 20h00

Conformément aux diverses recommandations et directives émises par le gouvernement et les autorités de la Santé publique du Québec, dont l'arrêté ministériel 2020-004, la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 se tiendra à huis clos. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

Période de questions pour la séance : Les citoyennes et les citoyens sont invités à transmettre par courriel à direction@saintgerardmajella.ca ou par écrit les questions destinées aux membres du Conseil, et ce, avant 14 h le lundi 1^{er} mars 2021.

ORDRE DU JOUR

A. LES PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance.
2. Quorum.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour. (Affaires nouvelles – ouvert)
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

B. LES AFFAIRES COURANTES

5. Demande de dérogation mineure pour le 444, rang St-Antoine.
6. Frais supplémentaires pour les surplus de services juridiques.
7. Entretien des espaces verts 2021.
8. Fauchage des bords de routes pour l'année 2021.
9. Mandat à Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. avocats pour mises en demeure.
10. Demande d'adhésion à l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et de la réussite éducative de la Montérégie (IRCM).
11. Demande d'intervention de Ferme Nault pour le cours d'eau Fagnan Branche 1 et répartition des coûts.
12. Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 12 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

C. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

D. AFFAIRES NOUVELLES

E. RAPPORT DES COMITÉS

F. COMPTES À PAYER

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

H. LEVÉE DE LA SÉANCE